



LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

ALLOCUTION DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

.....

A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'INSTALLATION DU MEDIATEUR DELEGUE DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA

Agboville, le 11 juillet 2024

- **Monsieur Préfet de Région de l’Agnéby-Tiassa, Préfet du Département d’Agboville ;**
- **Messieurs les Préfets des départements de Sikensi, de Taabo et de Tiassalé ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps préfectoral ;**
- **Monsieur le Président du Conseil Régional ;**
- **Monsieur le Maire de la Commune d’Agboville ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Vénérables Sénateurs ;**
- **Messieurs les Membres du Corps judiciaire ;**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de service ;**
- **Messieurs les Commandants de région militaire et de Légion de Gendarmerie ;**
- **Monsieur le Préfet de Police ;**
- **Distingués Chefs traditionnels et Guides religieux ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des associations de jeunes, de femmes et de la société civile ;**
- **Chers collaborateurs de l’Institution le Médiateur de la République ;**
- **Mesdames et Messieurs les journalistes et agents de presse ;**

- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

Je me réjouis d'être ce matin à Agboville, pour la cérémonie officielle d'installation d'un Médiateur Délégué dans la région de l'Agnéby-Tiassa. Aussi, voudrais-je exprimer à toutes et à tous, mon infinie gratitude pour votre présence massive.

Je remercie particulièrement Monsieur le Préfet de Région pour son implication à la réussite de cette cérémonie ainsi toutes les autorités administratives et politiques de l'Agnéby-Tiassa, dont la présence distinguée en ce lieu, rehausse l'éclat de cette cérémonie.

Mesdames et Messieurs ;

L'institution le Médiateur de la République est une autorité administrative indépendante chargée de régler, par la médiation, les différends opposant l'Administration aux administrés et de contribuer au renforcement de la cohésion sociale.

Elle est donc à la fois, un défenseur des droits du citoyen et un acteur majeur de pacification sociale. Ces importantes missions méritent d'être davantage connues au bénéfice des populations de toutes les zones géographiques du pays.

Dans cette perspective, l'Organe national de médiation a amorcé en 2017, un processus de déconcentration de ses services dans l'objectif de couvrir toutes les régions du pays d'un bureau local. La mise en œuvre de cette politique de

proximité a permis l'ouverture de 17 délégations régionales dans les zones nord, centre, est et ouest du pays.

Les régions Sud du pays que sont notamment l'Agnéby-Tiassa, La Mé, les Grands Ponts et le Sud-Comoé sont toutes restées jusqu'à ce jour, du ressort de la Permanence de l'Institution située à Abidjan-Cocody.

Il convient aujourd'hui de constater que la recrudescence des conflits communautaires et les cas récurrents d'atteinte à la cohésion sociale liés entre autres, au foncier, aux questions électorales et de chefferie exige un renforcement du dispositif d'intervention afin d'apporter une réponse rapide et appropriée. Aussi, la couverture de la zone sud du pays en délégations régionales s'avère-t-elle indispensable.

C'est donc à juste titre que nous sommes là ce matin pour l'installation d'un Médiateur Délégué dans l'Agnéby-Tiassa, qui constitue selon nos analyses statistiques, la région où nous enregistrons le plus de requêtes en médiation en zone méridionale.

La cérémonie d'installation de ce jour permettra donc une prise en charge plus efficace des préoccupations des populations des départements d'Agboville, de Sikensi, de Taabo et de Tiassalé en matière administrative et de cohésion sociale.

Elle favorisera la mise en œuvre de diverses actions de prévention des conflits à travers des campagnes de sensibilisation à la paix, avec le concours des Comités de Veille et de Suivi de la Situation de la Cohésion Sociale.

Mesdames et Messieurs ;

Distingués invités ;

Les importantes attributions dévolues à l'Institution le Médiateur de la République ne sauraient s'exercer avec réussite, à l'intérieur du pays, sans le précieux soutien des autorités préfectorales qui ne ménagent aucun effort pour accompagner nos Médiateurs délégués dans l'accomplissement de leurs missions.

C'est pourquoi, je saisis l'occasion de cette allocution pour vous exprimer ma gratitude pour votre appui constant.

Ces remerciements sont également adressés aux chefs traditionnels, aux guides religieux et aux membres de nos comités de veille qui constituent des relais utiles au terme des missions de sensibilisation à la paix ou aux actions de règlement des conflits.

Je voudrais toujours compter sur chacun d'entre vous pour accompagner ma nouvelle collaboratrice dans l'exécution de ses charges qu'elle vient de s'engager à exécuter avec abnégation.

Mesdames et Messieurs,

Madame KOFFI Ahou Marie Chantal épouse KOUAME, nommée aux fonctions de Médiateur Délégué de la Région de l'Agnéby-Tiassa, est la troisième femme à accéder à ce poste, après Madame Clarisse Konan ANELONE, Médiateur Délégué du Gbêkê et Madame TOURE Naméta, Médiateur Délégué de la Nawa.

Cette nomination renforce davantage la présence des femmes au sein du collège des Médiateurs délégués conformément à notre vision de promotion du genre aux différents postes de responsabilité au sein de l'Organe de médiation.

Je reste convaincu, au vu de ses compétences et de son dévouement, que Madame KOUAME Marie-Chantal relèvera les défis de sa nouvelle fonction et contribuera de manière significative au renforcement du vivre-ensemble et de la culture de paix dans l'Agnéby-Tiassa.

Mesdames et Messieurs ;

Honorables invités,

Je voudrais clore mon intervention en vous renouvelant mes remerciements pour votre présence et en souhaitant plein succès à Madame le Médiateur Délégué dans sa mission, tout en la rassurant de notre soutien constant.

Je vous remercie.

Adama TOUNGARA